Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DAG260604-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DAG n° 26-06-04*** ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE BREST MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (BMa) SPL ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1531-1 et L. 1524-5 ;

Vu la délibération DF n° 23-04-09 du conseil municipal du 29 juin 2023 relative à la prise de participation de la Ville de Morlaix au capital de la société publique locale Brest Métropole aménagement ;

Vu les statuts de BMa SPL et notamment l'article 14.1 ;

Vu la demande de BMa par mail en date du 6 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DAG260604-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : désignent Monsieur Jérôme PLOUZEN, représentant la collectivité à l'assemblée spéciale de BMa SPL et de l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la dite assemblée et particulièrement celle de représentant commun ;

- Article 2 : désignent Monsieur Jérôme PLOUZEN, représentant la collectivité à l'assemblée générale des actionnaires ;

- Article 3 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- Article 4 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN.

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT